

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
MADIRAN - Commune

Procès verbal

Le vendredi 24 juillet 2026 à 21 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Fabrice LATAPI.

Secrétaire de la séance : Fanny EFFERNELLI

Présents : Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Laurence JUNGAS, Alain DABAT, Marie Laure FORAY, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Agnès ROUX, Benjamin GIEUSSE, Fanny EFFERNELLI, Amélie BORIE, Charles-Edouard RIBERT

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques,
- Organisation Fête Locale 2026,
- Point travaux,
- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

FETE LOCALE 2026 VENTE DES VERRES DE DEGUSTATION (N° DE_2026_18)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que durant la Fête Locale de Madiran, un marché du terroir est organisé le 15 août.

Il indique , par ailleurs, que la commune dispose de verres de dégustation qui pourraient être vendus aux vignerons présents lors de la manifestation.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre le verre de dégustation à 3€ aux vignerons. Les verres seront facturés à la fin de l'évènement via un titre de recette.

Délibération : adoptée

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2026. (N° DE_2026_19)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département des Hautes-Pyrénées va prochainement répartir le produit des amendes de police pour l'exercice 2026.

A ce titre, il propose de soumettre à ce dossier de demande de subvention, les factures et devis suivants:

- Entreprise Lajus-Lartigue, facture FA0091 (création et réfection de fossés): 780€ HT,
 - Entreprise Lajus-Lartigue, facture FA0089 (création et réfection de fossés): 2937.50€ HT,
 - Entreprise BG signalisation, devis 10025214 (marquage au sol): 3510€ HT,
- soit un total HT de 7227.50€.

Après discussions, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire et le charge des démarches afférentes au dossier.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES:

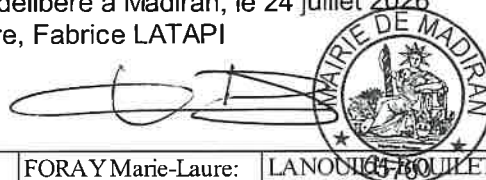
-Démarche communautaire d'élaboration de Périmètre Délimité des Abords (PDA): Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu en mairie une information sur la mise en place d'une démarche, à l'échelle communautaire, portant sur les périmètres de protection autour des monuments historiques. L'Église de Madiran étant classée, Monsieur le Maire propose de participer à cette démarche. L'ensemble des élus étant favorable, Monsieur le Maire est chargé des démarches administratives afférentes au dossier.

-Point travaux: Les travaux de réfection du terrain de tennis ont débuté pour une fin de travaux à la mi-septembre. Monsieur le Maire propose par ailleurs de faire réaliser par des entreprises locales, des devis estimatifs pour la mise en accessibilité des toilettes publiques face à la mairie.

-Hangar Vivadour: Monsieur le Maire indique avoir déposé une 2eme offre pour le hangar Vivadour à l'entrée nord du bourg pour un montant de 80000€. L'offre communale a été refusée.

-Camping municipal: Monsieur le Maire indique aux élus que Mme HOFSTEDE Irma souhaite laisser la gérance du camping à compter de cette fin d'année. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à réfléchir sur le devenir de l'exploitation du camping communal.

Fait et délibéré à Madiran, le 24 juillet 2026
Le Maire, Fabrice LATAPI



PEDEMANAUD Olivier:	JUNGAS Laurence:	DABAT Alain:	FORAY Marie-Laure:	LANOUËZ-BROUILLET Ludovic:
ROUX Agnès:	GIEUSSE Benjamin:	EFFERNELLI Fanny:	BORIE Amélie:	RIBERT Charles: